

Devenir Maître de conférence associé (MCA) en 2019

Devenir MCA c'est d'abord vouloir être acteur de la construction et du fonctionnement du DMG

- les obligations administratives :

- Être médecin spécialiste de médecine générale et MSU agréé par l'ARS
- Présenter une activité de soins réelle et hebdomadaire, >100MT et 2000 actes attestée par le RIAP
- Être en activité pédagogique depuis au moins 4 ans.
- justifier d'une activité professionnelle principale, autre que d'enseignement, depuis au moins 3 ans, en rapport avec la discipline de recrutement
- Déposer son dossier dans les règles
- Il existe une grille à point /100 valorisant les aspects spécifiques sur le soin, l'enseignement, la recherche, le rayonnement de la discipline

Les nécessités du travail

Impératives :

- Être motivé par la discipline et la transmission aux étudiants, et être bienveillant
- Être à Poitiers au moins au Staff et Conseil les 1^o jeudi du mois et de manière générale se rendre disponible les autres jeudi au besoin
- Être à Poitiers deux fois par an pour surveiller l'examen PACES des jeunes étudiants
- Être à Poitiers deux fois par an pour les jurys de DES

A définir à la carte selon les options du candidat et les besoins du DMG :

- Faire des enseignements hors stage
- Suivre un dossier d'intérêt général au DMG
- Être dans les réunions des groupes de travail concernés, selon sa responsabilité.
- directions de thèse ; jury de thèse ; participation à la recherche ...

Le calendrier du dossier

- Déposer un dossier en décembre le faire valider par le COGEMS puis le DMG.
- Dossier finalisé à transmettre à la scolarité pour le 15 janvier.
- L'avis du CNU est acquis en juin connu en Juillet officiel en aout
- Début d'activité le 1 sept

L'avancement

- C'est une nomination par tête (et non par poste) faite par le CNU Conseil National des Universités
- pour une durée de trois ans renouvelable une fois
- ouvre à la possibilité de poste de Professeur Associé
- Salaire au début : 1216 euros net par mois avant impôt

Maître de conférences associé mi-temps recrutement	17 375,78	Indice brut de rémunération = 253
Maître de conférences associé à mi-temps renouvellement	20 524,79	Indice brut de rémunération = 404

Annexe : Critères permettant de devenir MCA

1. Le CoGEMS propose des candidats au staff du DMG selon un ordre défini par le CA du CoGEMS
2. Le DMG discute les propositions issues du CoGEMS ou du DMG, choisit un ordre de priorité et le fait valide par le Conseil du DMG
3. niveau facultaire : validation de la proposition du Conseil du DMG par le Conseil de Faculté restreint et transmission par le doyen au CNU
4. niveau CNU : agrément de la candidature
5. niveau ministériel : nomination

Position de Vincent Renard président du CNGE, début 2019

"De base, le clinicat est de 2 ans et n'est prorogé que sur argumentation, donc pas de 4 ans systématique. Il y a déjà eu des nominations de MCA après CCU de 4 ans, mais en général pour des circonstances particulières et des situations difficiles de DMG.

La logique est de privilégier

1/ L'expérience du candidat, or la part soins du CCU n'est qu'à mi-temps. Quatre ans de mi-temps ne confèrent que 2 ans d'expérience temps plein ce qui est trop court

2/ L'assurance de la motivation du candidat et sa confrontation à la vraie vie, où sa collaboration avec le DMG doit se poursuivre en l'absence de poste statutaire. D'où l'intérêt du CNU pour les candidats ayant été CCU puis ayant eu une césure pour aboutir ensuite à une candidature de MCA.

Ces candidatures peuvent être posées de manière précoce, ce qui est une très bonne initiative. Mais on doit préparer les candidats et les DMG au fait que c'est une proposition pour l'avenir sans probable résultat immédiat".

Amicalement
Vincent